

Première éclaircie :

Coupe qui consiste à diminuer le nombre d'arbres présents sur une parcelle. Les produits mobilisés rapportent peu mais l'intervention stimule la croissance des arbres conservés.

Que préférez-vous avoir chez vous ?

Ce peuplement éclairci

ou cet autre livré à lui-même ?



Pourquoi éclaircir ?

PARCE QUE LA GROSSEUR D'UN ARBRE DÉPEND UNIQUEMENT DE LA PLACE QU'IL A POUR SE DÉVELOPPER

C'est bon pour votre plantation !

- ❖ Les arbres sont plus stables, plus vigoureux et résistent mieux au vent et aux attaques parasitaires ;
- ❖ Ils ont plus d'espace et grossissent rapidement ;
- ❖ Le peuplement est plus beau et plus agréable. Il s'inscrit dans une gestion durable.

C'est bon pour vous !

- ❖ Par l'éclaircie, vous produirez plus rapidement des arbres de fortes dimensions, qui se vendront mieux et donneront des sciages de qualité ;
- ❖ Vous préparez l'avenir car vous percevrez ensuite des revenus réguliers et croissants, à l'occasion de chaque coupe.



Quand éclaircir ?

- quand la hauteur moyenne du peuplement se situe entre 10 et 14 mètres ;
- quand les branches basses s'interpénètrent et sont sèches sur le tiers de la hauteur de l'arbre ;
- quand la lumière n'arrive plus au sol ;
c'est-à-dire entre 18 et 25 ans selon les espèces, l'altitude et le sol.

Ne ratez pas ce rendez-vous, sinon votre plantation deviendra rapidement fragile et instable !

Comment éclaircir ?

- en ouvrant des cloisonnements tous les 10 à 15 mètres, pour permettre la circulation des engins ;
- en prélevant, de manière sélective, 1 arbre sur 3 ou 4 parmi les sujets dominés, de mauvaise forme ou malades, mais également parmi les dominants pour favoriser, dès cette intervention, les plus beaux individus.

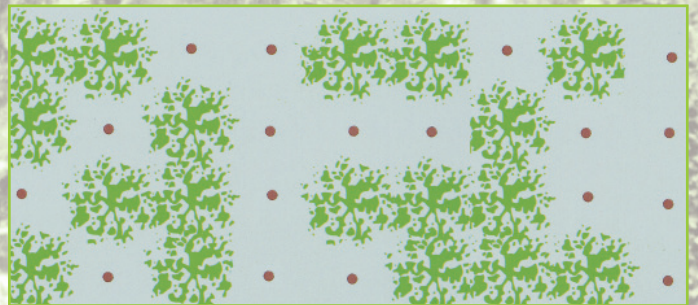
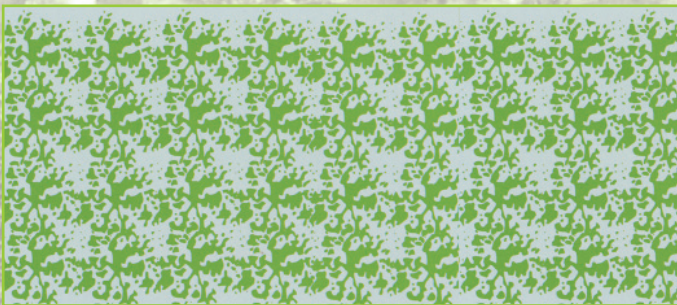
Traitez vos souches contre le Fomès, surtout si votre plantation est à base d'épicéas ou de pins !



Avant l'éclaircie



Après l'éclaircie



**L'éclaircie ?
Le premier pas vers des peuplements de qualité !**

Alors, pourquoi attendre ?

**Pour une forêt stable et rentable demain,
ÉCLAIRCISSEZ DÈS AUJOURD'HUI !**

Et pensez à préparer vos coupes d'amélioration suivantes !

Pour tous renseignements, contactez-nous !

Centre Régional de la Propriété Forestière
Maison de la forêt et du bois - BP 104 - Marmilhat - 63370 Lempdes
Tél. **04 73 98 71 20** - Fax **04 73 98 71 25** - Mél : **auvergne@crpf.fr**
Site internet : **www.crpf.fr**, rubrique Auvergne

